

ABONNEMENT

SAUMUR	
En un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
En un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 29 JUIN

La Banque de France à la Chambre

M. Léon Say a dit d'excellentes choses en faveur du maintien du privilège de la Banque de France, et M. Camille Pelletan des choses non moins excellentes contre la façon dont ce privilège est organisé et pratiqué. De part et d'autre, il y a eu des exagérations de louange et de critique.

Assurément le droit exclusif donné à la Banque de fabriquer des billets dont la valeur est en grande partie gagée par son crédit, c'est-à-dire par quelque chose d'éminemment instable et précaire, paraît excessif et périlleux.

On peut estimer aussi que les avantages concédés à la petite oligarchie des actionnaires de la Banque dépassent le mérite des services rendus par eux.

Mais doit-on pour cela conclure à la dépossession du privilège et à la constitution d'une Banque d'Etat?

M. Pelletan a cru devoir rappeler qu'en 1871, la Banque avait refusé obstinément un emprunt au gouvernement de la Défense nationale, malgré les menaces de Gambetta s'écriant aux applaudissements de M. de Freycinet: « Je briserai la Banque ! »

Eh ! bien, il a formulé inconsciemment dans ce souvenir historique, le meilleur des arguments en faveur de l'autonomie de la Banque de France.

Que serait-il advenu, en effet, si le grand établissement financier eut été à la merci d'un gouvernement de « fous furieux » ?

Le billet de banque serait bien vite devenu un simple chiffon de papier et l'on nous aurait ramené au régime des assignats.

Mais s'il importe de ne pas mettre la Banque dans les mains de l'Etat, il semble qu'on pourrait lui demander quelques réformes utiles, même en dehors de celles que le projet du gouvernement propose.

Ce n'est que fort tard, vers cinq heures, hier soir, que M. Pelletan a pu reprendre la suite de son discours contre le renouvellement du privilège de la Banque de France. Le garde des sceaux, en effet, a demandé l'urgence et la discussion immédiate du projet tendant à augmenter le nombre des magistrats du tribunal de première instance de la Seine.

Le projet a été voté; mais on a cassé du sucre dur et ferme sur la tête de la magistrature. Le rapporteur lui-même, stimulé par les judicieuses objections de M. Le Provost de Launay, a dû avouer que nos magistrats — les magistrats épurés par la République — ne travaillaient pas. Des abus multiples s'étaient acclimatés depuis quinze ans au Palais.

Le garde des sceaux a eu recours à des circulaires pour réglementer les heures de travail des tribunaux de la Seine. Un double contrôle a été institué pour pointer les heures d'ouverture et de clôture des audiences. Ces mesures, qui rappellent à nos magistrats les sévérités disciplinaires du lycée, sont insuffisantes. On augmentera donc le nombre des juges. Une chambre nouvelle fonctionnera dès la rentrée

judiciaire de l'automne. Mais comme la Chambre refuse de nouveaux crédits, on supprimera des juges en province. Gare les protestations des députés dont les tribunaux sont décimés !

M. Gabriel, député de Nancy, devait poser une question au garde des sceaux, au sujet de la détention du marquis de Morès.

M. Ricard ayant répondu que M. de Morès serait mis en liberté le soir, M. Gabriel a renoncé à questionner le ministre.

Le préfet Veil-Picard ET LE COLONEL DE BENOIST

Nous avons annoncé que le colonel de Benoist avait été mis aux arrêts par le général Loizillon, commandant le premier corps d'armée, et que ces arrêts avaient été portés de quinze jours à trente par le ministre de la guerre, M. de Freycinet.

Ce serait à la demande du préfet Veil-Picard que cette punition aurait été infligée au colonel de Benoist.

Le *Progrès du Nord* rapporte ainsi cet incident :

« M. de Benoist, colonel du 19^e régiment de chasseurs à cheval, ayant intentionnellement négligé d'inviter M. le préfet du Nord à la réunion hippique organisée à l'Esplanade, par les officiers de son régiment, et à laquelle tous les autres fonctionnaires de Lille avaient été conviés, M. le général Loizillon, commandant le 1^{er} corps d'armée, a considéré ce manque de déférence envers le premier magistrat de ce département comme une manifestation des opinions anti-républicaines bien connues de M. de Benoist, et lui a infligé quinze jours d'arrêts de rigueur. »

Le *Réveil du Nord* donne la version suivante :

« On sait que le 19^e régiment de chasseurs a donné récemment, sur la piste de l'Hippodrome de Lambassart, une fête qui a obtenu un brillant succès.

« M. le colonel de Benoist, commandant le régiment, avait invité toutes les notabilités lilloises, à l'exception de M. le préfet du Nord.

« Certains de nos concitoyens attribuent cet oubli aux opinions cléricales de M. de Benoist, mais on y voit, en général, dans l'armée, une réponse à la délation dont M. Veil-Durand s'est rendu coupable en faisant dénoncer à M. le ministre de la guerre les officiers de la garnison de Lille qui avaient assisté à une conférence de l'Hippodrome. »

Le *Nouvelliste du Nord* ajoute :

« Il nous paraît difficile d'admettre que la raison politique ait pu intervenir. En effet, les principaux journaux de Lille, y compris le *Progrès du Nord*, ont été invités à la fête des chasseurs, et, parmi les spectateurs, figuraient au premier rang M. et Mme Gêrit-Légrand, ainsi que les adjoints de Lille. C'est Mme Gêrit-Légrand qui a remis plusieurs des prix obtenus par les officiers et sous-officiers du régiment et M. le maire de Lille s'est montré, dans cette circonstance, d'une amabilité extra-

ordinaire. Il faut donc laisser de côté le motif invoqué par le *Progrès du Nord*.

Quant à l'impression produite à Lille, elle est, croyons-nous, très peu favorable à M. Veil-Durand. »

La conférence à laquelle il est fait allusion est celle qui a été donnée récemment à Lille par M. Morès et à laquelle assistaient un grand nombre de Lillois qui n'approuvent point la campagne antisémite de M. Drumont.

La dénonciation de M. Veil-Picard était donc une mauvaise action que, chez lui, le juif faisait commettre au préfet, M. de Benoist l'avait compris. On l'en punit.

Un général en retraite prie M. le rédacteur de *La Libre Parole* de vouloir bien demander à M. le ministre de la Guerre de citer l'article du service, intérieur ou autre, qui obligeait le colonel de Benoist à inviter le préfet Veil-Durand à honorer de sa présence le carrousel du 19^e chasseurs, et l'article du même service qui permettait au général Loizillon d'infliger une punition d'arrêts de rigueur pour cet oubli ou pour l'intention du colonel.

Le règlement sur le service intérieur cite les cas pour lesquels on inflige les arrêts de rigueur; on n'y voit pas figurer celui qui a valu cette punition au colonel de Benoist.

Quant au ministre, au lieu d'augmenter la punition, il devait la lever précisément parce qu'on n'avait rien à reprocher au colonel.

Au besoin on peut consulter le texte des règlements.

Le même journal a reçu la lettre suivante de l'un de ses lecteurs :

« Monsieur le Directeur,
Je lis dans votre brave journal de ce jour que M. de Freycinet a infligé quinze jours d'arrêts au colonel de Benoist.

De quel droit M. de Freycinet, inspecteur général des ponts et chaussées, inflige-t-il une punition disciplinaire à un militaire? Il n'en a pas le droit, tout ministre qu'il est. Il peut prononcer la non-activité, un changement de corps, la retraite d'office, etc., mais il n'a pas le droit d'infliger vingt-quatre heures de consignation ni une heure d'arrêts; ce droit n'est dévolu qu'aux caporaux, aux sous-officiers, aux officiers et aux généraux. M. de Benoist serait fondé à se pourvoir devant le Conseil d'Etat, lequel ne pourrait trouver aucun texte conférant au ministre (s'il n'est militaire et supérieur hiérarchique) le droit de prononcer une punition d'arrêts contre un officier.

« Un lecteur. »

INFORMATIONS

ELECTIONS DÉPARTEMENTALES

Le gouvernement a fixé décidément au 31 juillet la date des élections pour le renouvellement par moitié des Conseils généraux. Les élections de ballottage auront lieu le 7 août.

Dans ces conditions il est à prévoir que les Chambres se sépareront avant le 14 juillet, soit le mardi 12.

LES ANARCHISTES

Les agents de la Sûreté Fédérale et Houllier continuent de rechercher Francis et Meunier, à Londres.

Une perquisition faite chez le nommé Delbecque n'a amené aucun résultat. Le bruit court que Francis serait resté seul à Londres ou dans les environs, Meunier serait rentré à Paris, où, depuis une dizaine de jours, il vivrait caché chez un anarchiste inconnu.

M. Fédé, l'officier de paix, lancé à leur poursuite à Londres, attribue l'échec de sa mission aux indiscretions du journal *le Radical*. Ce journal publiait en effet avant le départ de M. Fédé des renseignements qui furent téléphonés immédiatement à Londres, si bien que lorsqu'il débarqua là-bas, il fut reçu par les rires ironiques du clan anarchiste londonien. On lui cria: trop tard, Monsieur l'officier de paix! Toutefois les recherches se poursuivent activement et la police anglaise prête aux agents français le concours le plus empressé.

LES OBSÈQUES DE M. MAYER

Quelques journaux avaient affecté d'appréhender que les obsèques du capitaine Mayer, célébrées dimanche à Paris, fussent l'occasion de quelques troubles. Ces craintes ne se sont heureusement pas réalisées. La foule était grande, mais elle a gardé une attitude respectueuse. Le discours prononcé au cimetière par le grand rabbin, Zadoc Kalm, a été d'une correction à laquelle il convient de rendre hommage. La seule allusion qu'il ait faite à certains incidents qui ont précédé et amené indirectement la mort du capitaine Mayer a été le conseil donné à ceux qui ont l'honneur de tenir une plume de considérer que leur devoir est d'unir plutôt que de diviser. C'est là un conseil trop sage pour qu'on ne s'y associe pas et pour qu'on ne souhaite pas de voir tout le monde en faire son profit.

LE CAPITAINE BORUP

La participation du capitaine Borup au détournement des pièces du ministère de la marine étant reconnue, le ministre de la guerre des Etats-Unis, M. Elkins Washington, l'a relevé, sur la demande de M. Ribot, de ses fonctions d'attaché militaire.

Le capitaine Borup a reçu l'ordre de rentrer à Washington, où il passera devant un Conseil d'enquête.

Il sera remplacé à Paris par le commandant Glassford.

JUIF ACHARNÉ

Interviewé par un rédacteur du *Matin*, le capitaine Crémieu-Foa a déclaré qu'il a promis de ne pas agir contre M. de Morès jusqu'à la fin de son procès, mais ensuite il lui appartiendra, soit à la sortie de la Cour d'assises, s'il est acquitté, soit à la sortie de prison, s'il est condamné.

EVÊQUES POURSUIVIS

Le garde des sceaux a décidé de déférer comme d'abus au Conseil d'Etat les catéchismes électoraux publiés par l'archevêque de Rennes, les évêques de Grenoble, Luçon, Saint-Jean-de-

Maurienne et Séz, ces documents contenant des passages politiques.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 28 juin 1892.

La Bourse change vite de dispositions, aujourd'hui c'est le contraire d'hier, une fermeté générale succède à la faiblesse des jours précédents. Le 3 0/0 Ancien monte à 99.07 ; le Nouveau à 100.16 ; le 4 1/2 à 103.77.

La hausse de la Rente Italienne continue, elle reste à 93.25. L'Extérieure cote 66 1/8. Le 3 0/0 Portugais est très bien tenu à 24 11/16. La gazette officielle prévient les porteurs de 3 0/0 et 4 1/2 qu'ils pourront convertir leurs titres en bons du trésor, jusqu'au 31 juillet. Le Rouble plus faible à 250 1/2 ; le Nouveau Russe est faible à 78.50 et l'Orient à 66.40.

La Banque de France reste sans changement, les arguments fournis jusqu'à présent contre le projet de la commission par les adversaires du renouvellement du privilège, ne sont pas de nature à changer les dispositions de la majorité. Le Crédit Foncier est en avance à 4.153. La Banque de Paris cote 636 ; le Crédit Lyonnais est très ferme à 785. La Société Générale est comme hier à 465.

L'assemblée générale des actionnaires, du Crédit Foncier de Tunisie a eu lieu le 25 courant, après avoir entendu la lecture du rapport, l'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1891 et nommé MM. Heyman et Bonnet, administrateurs, et M. Taverdet, commissaire.

Les Chemins Economiques cotent 424.

A la Chambre hongroise, le ministre a donné des détails intéressants sur le marché de la grande entreprise de régularisation du Danube aux Portes de Fer. Il a dit qu'on possédait maintenant tous les moyens nécessaires à la rapide exécution de ce gigantesque tunnel. Ce n'est que grâce à la Fulminite qu'il a pu se prononcer aussi catégoriquement, la dynamite s'étant montrée absolument insuffisante au décrochage des pierres sous l'eau. Aussi le public achetait-il hier les Parts Fulminite jusqu'à 45.50.

VOIR A LA 4^e PAGE L'ANNONCE CRÉMIEUX

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

Les tramways de Saumur

Nous apprenons, de source très sûre, que le Conseil d'Etat va prochainement statuer sur l'affaire des tramways de Saumur.

Puisse l'arrêt permettre enfin de rétablir la circulation facile et sûre dans notre ville !

AVIS DE LA PERCEPTION DE SAUMUR

Les contribuables qui se libèrent en une seule fois et ceux qui n'ont encore fait aucun versement, sont invités à payer leurs contri-

butions avant le 30 juin. Ce terme doit être exactement observé en raison de l'échéance du 1^{er} semestre de l'année 1892.

LE CYCLONE DU 28 JUIN

Hier soir, après une journée de 35 degrés de chaleur à l'ombre, le soleil s'est obscurci, de gros nuages noirs sont montés à l'horizon et bientôt tout le ciel passait par des teintes diverses du sombre au jaune, changements toujours de mauvais augure.

Vers 6 heures 1/2, un véritable cyclone a passé sur la région, du sud-ouest au nord-est, causant de grands ravages, ébranlant les fruitiers et faisant perdre cette dernière ressource des jardiniers et des propriétaires ; enlevant les ardoises, les tuiles, et les projetant au loin.

Le centre de ce météore n'avait pas plus de 2 à 300 mètres de largeur. Mais où il a porté, les dommages ont été considérables.

A Yarrains, il a enlevé deux toitures chez M. Chapin, négociant en vins, renversé et brisé de nombreux et gros noyers. La grêle, une grêle intense et sans eau, s'est mise à tomber et a anéanti tout l'espoir du cultivateur.

La commune de Dampierre, depuis l'église jusqu'à la Rue-Morain, a le plus souffert.

Un énorme noyer, près l'église, a été déraciné et est tombé sur un coin du bâtiment.

Sur la Loire, l'eau semblait s'élever en l'air et le sable des grèves attiré vers les nues.

Après Dampierre, c'est Villebernier qui a été atteint ; puis le tourbillon a semblé changer de direction et s'avancer vers l'ouest.

A Allonnes, où la tempête a sévi sérieusement, plusieurs gros arbres ont été déracinés, des murs renversés.

Toute la nuit, les éclairs les plus vifs n'ont cessé de sillonner les nues. Le ciel était en feu sans interruption dans toutes les directions.

Pendant quelques minutes, vers minuit, une pluie battante a tombé sur Saumur. Ce matin, il n'en était plus question, le sol était presque aussi poussiéreux que la veille.

Le baromètre subissait hier soir une légère dépression ; ce matin il avait une tendance à remonter, les nuages se dissipaient et la chaleur tendait à revenir.

La foudre aura dû tomber plusieurs fois. Nous ignorons si elle a causé des accidents.

CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES

Canton de Doué-la-Fontaine

Aspirants, 25. — Admis, 23.

Pierre Bédouette, Arsène Boutin, Joseph Charpentier, Arsène Jauneau, Clovis Lambert, Emile Moreau, Raymond Noyés, Aristide Remond, Louis Rome, Camille Bompas, Auguste Maitreau, Louis Fournier, René Gautreau, Auguste Guillemet, Léon Lambert, Charles Sureau, Joseph Thibault, Victor Vaslin, Léon Laurendeau, Camille Derouetteau, Charles Poulet, Denis Favreau, Joseph Huneault.

inconnue ; mais à supposer qu'il en existât une encore, dans ces mystérieux labyrinthes, se trouvait-il un être humain qui en possédât le secret ?...

Comme il réfléchissait ainsi, la petite pièce servant de corps de garde fut brusquement ouverte, et le commissaire se montra, accompagné d'un planton porteur d'un flambeau. Il jeta un regard interrogateur autour de lui, et d'un ton saccadé qui témoignait d'une agitation intérieure fort vive :

— Quoi de nouveau ? demanda-t-il à Hector.

— Tout est tranquille, répondit tranquillement le jeune homme.

— Les prisonniers ?

— Dorment sans doute ; on n'a saisi aucun bruit de leur côté.

— Conduis-moi jusqu'à leurs cellules.

Hector passa devant et l'introduisit dans la galerie sur laquelle donnaient les portes des cachots.

— Ouvrez d'abord, ordonna le commissaire, la prison de la jeune fille.

Le jeune homme ne se défendit pas d'un frissonnement sinistre ; il obéit néanmoins et voulut entrer aussi, mais Brutus l'écartant

Aspirantes, 16. — Admises, 13.

Marie-Louise Grolleau, Marie Jenneteau, Victorine Weiss, Marie Balesme, Albertine Co-chard, Marie Duveau, Albertine Gauthier, Victorine Houet, Marie Marsault, Pascaline Martin, Cécile Renault, Marie Boismené, Marie Lethuill.

LE TREUIL A VAPEUR GUYOT

Nous sommes heureux d'annoncer la nouvelle suivante :

Le *Treuil à vapeur Guyot*, dont la marche a fait l'admiration des nombreux viticulteurs qui ont visité l'Exposition de Tours, fonctionnera chez M. Fourmond du 4 au 8 juillet prochain. Ce treuil et sa charrue, acquis par M. V. Prieur, de Rablay, défoncent depuis 0^m45 jusqu'à 0^m70 de profondeur les terrains schisteux les plus durs, dans des conditions exceptionnelles de réussite et de bon marché, à 300 fr. l'hectare, arrachage des vieilles souches compris.

Cette expérience, qui aura lieu sur le bord de la route n° 14 de Denée à Rochefort, à un demi-kilomètre de cette dernière localité, attirera, nous l'espérons, beaucoup de curieux.

Le service d'omnibus de la gare de Forges conduira, pendant ces jours, au champ d'expérimentation.

M. Fourmond sera très heureux de faire visiter, en même temps, ses plantations et ses pépinières de vignes et de greffes franco-américaines.

La Société Industrielle et Agricole d'Angers et de Maine-et-Loire a, samedi dernier, nommé une commission de cinq membres, pour faire un rapport sur ces essais.

UN MARIAGE

On a célébré l'autre semaine, en l'église de Loiré (Maine-et-Loire), le mariage de Mlle Anne du Breuil de Pontbriant, fille du vicomte et de la vicomtesse Paul du Breuil de Pontbriant, avec le vicomte A. de Courson de Villeneuve, lieutenant d'artillerie, fils du comte et de la comtesse de Courson de Villeneuve, née de Kergaradec.

Les témoins de la mariée étaient : ses oncles, le baron Paul de Candé et le vicomte Henri du Breuil de Pontbriant ; ceux du marié : le colonel de Courson de Villeneuve, commandant du 43^e régiment d'infanterie, son frère, et le vicomte de Kergaradec, son oncle.

Le marié est le neveu du général de Courson de Villeneuve, qui fut gouverneur des Tuileries et officier d'ordonnance de l'empereur Napoléon III.

Etat civil de la ville de Saumur

NAISSANCE

Le 28 juin. — Fernand-Eugène Chuchu, rue du Temple.

DÉCÈS

Le 28 juin. — Pauline Caillière, veuve de Jules-Jean-Prospér Chapin, 64 ans, propriétaire, rue de la Petite-Bilange.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS EXPOSITION NATIONALE et FÊTES à TOURS

JUIN-JUILLET 1892

A l'occasion de l'Exposition Nationale et des Fêtes qui ont lieu actuellement à Tours, la Compagnie d'Orléans fera délivrer exceptionnellement aux gares de Nantes, Sablé, La Suze, Le Mans, Brétigny, Malherbes, Beaune-la-Rolande, Montargis, Gien, Saincaize, Montluçon, Guéret, Saint-Sébastien, Bersac, Limoges, Montmorillon et Poitiers, ainsi qu'aux gares et stations comprises entre ces divers points et Tours, des billets aller et retour de toutes classes, à prix réduits, pour Tours :

Les Samedi 2 et Dimanche 3 juillet.

Les coupons retour desdits billets seront valables jusqu'au lundi inclus qui suivra chaque période.

Ceux de ces billets qui seront pris aux gares et stations situées à 75 kilomètres au moins de Tours comporteront une réduction de 30 0/0 sur les prix du tarif général. Pour les parcours inférieurs à 75 kilomètres, les prix seront ceux prévus par le tarif spécial G. V. n° 2, avec maximum de perception des prix du tarif général pour 75 kilomètres réduits de 30 0/0.

Les billets dont il s'agit pourront être utilisés dans tous les trains recevant réglementairement, pour le parcours à effectuer, des voyageurs à plein tarif de la classe du billet délivré.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Concours de musique à Tours

L'Administration des chemins de fer de l'Etat a l'honneur d'informer le public qu'elle mettra en marche, à l'occasion de l'Exposition et du Concours de musique de Tours, des trains de plaisir permettant de séjourner dans cette ville du 3 au 5 juillet.

Des billets à prix exceptionnellement réduits seront délivrés pour ces trains par les gares situées sur les sections de la Pyramide à Loudun, Chalonnes à Perray-Jouannet et Chacé-Varrains à Thouars.

Le public trouvera dans les bureaux de ville, ainsi que dans les gares et stations des chemins de fer de l'Etat, des affiches indiquant l'itinéraire de ces trains et les prix des billets aller et retour.

PREDICTIONS DE MATHIEU DE LA DRÔME POUR LE MOIS DE JUILLET

Du 1^{er} au 2, calme. Fin de la période ayant commencé le 24 juin. Chaleur intense au premier quartier de la lune, qui commencera le 2 et finira le 10 à une heure cinquante-trois minutes du matin. Orages, accompagnés de grêle, dans la région de l'ouest riveraine de l'Océan. Vents forts, très variables, mais de courte durée, pendant le cours de cette période pénible à traverser. Température plus particulièrement lourde dans le bassin de la Seine.

La Folle de la Grand'Lande

Par OCTAVE FÉRÉ.

VII

LE PACTE

(Suite)

L'intérêt, pour les héros de notre récit, n'était plus là, mais dans le coin souterrain où l'on retenait M. du Versant et sa fille, et où le jeune capitaine leur servait tout à la fois de geôlier et de protecteur.

Les soldats qui composaient son petit poste s'étaient étendus sur la paille dont on avait jonché le sol, lui seul veillait au milieu d'eux. En les voyant assoupis, l'idée qui lui vint la première fut la délivrance des prisonniers ; mais il ne suffisait pas de franchir cette première étape, et la sortie du château hérissée de sentinelles était impossible. L'avenue des caves par laquelle avait eu lieu l'invasion de la place était autrement gardée encore ; le citoyen Brutus n'était pas homme à négliger des précautions aussi élémentaires. Il eût donc fallu créer une route nouvelle, invisible, ou

ainsi que le soldat auquel il enleva par un geste brutal sa lumière :

— Attendez-moi dans la galerie, dit-il, et il repoussa la porte.

A la pensée qu'il était seul enfermé avec Louise endormie, sans défense, Hector crispa les poings, prêt à s'élaner à son tour près de la captive, et à expulser ou à tuer son ennemi. Heureusement la présence du planton le rappela au sentiment des choses. Il envoya cet homme rejoindre le poste, et, renouvelant l'expédition qu'il avait employé le matin, quoiqu'il répugnât à sa droiture, il s'adossa à la porte de manière à saisir les paroles qui allaient s'échanger. L'honorabilité de son but justifiait du reste sa conduite.

Louise ne dormait pas, comme il l'avait supposé. Agenouillée sur la dalle humide, elle pria. En apercevant son ennemi elle ne manifesta ni crainte ni ressentiment ; elle se leva lentement, et demeura dans une attitude de reine, solennelle et digne.

Le commissaire s'attendait sans doute à des larmes, à des supplications, tout au moins à de l'effroi ; ce regard de hauteur, ce visage impassible lui imposèrent. Il ne trouva pas d'abord ses paroles. Mais bientôt, honteux de son

embarras, il rompit le silence par une interjection brutale :

— Avez-vous réfléchi ?...

— Réfléchi ?... répéta-t-elle, à quoi ?...

— A mes paroles de ce matin !...

— Certes ; vous nous avez condamnés sans appel ; je me suis préparée à mourir.

— Sans appel ? ai-je dit cela ?... Vous m'avez mal compris.

Il épia l'effet de ces mots, mais le beau visage de M^{lle} du Versant ne laissa percer aucune émotion. Elle continua à fixer sur lui ce regard limpide et fier qui lui occasionnait toujours un trouble irrésistible.

— Non, dit-il, je ne veux pas que vous mouriez.

A cette affirmation, elle tressaillit, puis un découragement profond se peignit sur ses traits :

— Pourquoi vivrais-je quand tous les miens s'en vont ?

— Pourquoi ? reprit-il avec une ardeur étrange, en imprimant à sa voix une inflexion persuasive et passionnée, — parce que votre existence peut être utile à d'autres ; parce que précisément, si vous consentez à vivre, votre père vivra...

pluie forte, torrentielle même, à la pleine lune, qui commencera le 10 et finira le 17. Brusque changement de température. Mauvais temps, et plus particulièrement dans la région occidentale de l'Europe. Crue des cours d'eau.

Retour des chaleurs au dernier quartier de la lune, qui commencera le 17 et finira le 23. Intenses au milieu de la période et à la fin.

À la nouvelle lune, qui commencera le 23 et finira le 31, orages, épars accompagnés de grêle.

Caractère du mois : Fortes chaleurs du 1^{er} au 10 et du 17 au 31. Du 10 au 17, se prémunir contre les brusques variations de température. Etat sanitaire néanmoins satisfaisant.

GRAVE ACCIDENT A UN VÉLOCIPÉDISTE

Le 23 juin, vers sept heures, M. Joseph Lucas, ouvrier chez M. Robineau, boulanger à Trézé, faisait une promenade en tricycle avec son patron. Au détour de la rue des Ecoles, M. Lucas alla heurter avec sa machine l'omnibus qui se rendait à Angers par la route nationale, et fut projeté sur le sol. Une des roues du lourd véhicule lui passa sur le bras droit et le lui brisa ainsi que le ponce de la main droite. M. Robineau, aidé du conducteur de l'omnibus, releva le blessé, qu'il transporta à son domicile dans sa voiture.

M. le docteur Vidal, de Gennes, que M. Lucas est allé consulter, a dit que le rétablissement complet de la victime demande au moins trois mois.

Ajoutons que le blessé lui-même a déclaré que le conducteur de l'omnibus n'est nullement responsable de cet accident.

LOUDUN. — On sait que la ville de Loudun se propose d'élever une statue au plus illustre de ses enfants : Théophraste Renaudot, le créateur du Journal des Monts de Piété, des Bureaux d'adresse, des Consultations gratuites. À cette fin, un Comité vient de se former sous la présidence du maire de Loudun.

Voici les noms des membres de ce Comité :
Président d'honneur : M. Eugène Hatin, l'historien de la Presse et de Renaudot.
Président : M. Duméreau, maire de Loudun.
Vice-présidents : MM. les docteurs Detrois et L. Amiraull.

Trésorier : M. A. Sergent, fils.
Secrétaire : M. Roger Drouault, membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

LES AMIS DE WILSON

On lit dans la Patrie :

« Tous les amis de M. Wilson sont en mouvement à l'Intérieur et à la Justice pour atténuer les plaintes portées contre lui dans les élections municipales de Loches. Un conseiller général d'Indre-et-Loire, fort influent dans le

département, multiplie ses démarches de droite et de gauche pour sauver son ami Wilson du nouveau danger qui le menace. Mais quoi qu'il fasse ou qu'il fasse faire, le gendre de M. Grévy a du plomb dans l'aile. »

Les ministres passent : les bureaux restent. On voit par la note ci-dessus que M. Wilson a conservé de bonnes relations dans les ministères.

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Avis aux Déposants

En exécution de l'article 4 de la loi du 7 mai 1853, le Conseil d'administration informe les intéressés que les dépôts ci-dessous énoncés, abandonnés par leurs titulaires depuis l'année 1862, seront au premier janvier prochain convertis en rentes sur l'Etat, et que les inscriptions de rentes achetées par application de cette mesure, ou mentionnées dans la présente publication, seront remises à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Les ayants droit sont, en conséquence, invités à faire, avant le 31 décembre prochain, toutes les diligences nécessaires auprès de la Caisse d'épargne pour prévenir la conversion de leurs dépôts en rentes et la consignation des inscriptions de rentes.

Livret 6680. — Guérinière, Paul, 5 janvier 1851, 41 ans, Saumur, 2 février 1862, remboursement : 45 fr. 37 c.

8879. — Loiseau, Pierre, domestique, jardinier, 23 juillet 1854, 27 ans, Distré, à Munet, 23 février 1862, remboursement : 12 fr. 03 c.

10137. — Ladignac, Dominique, armurier, 12 juillet 1857, 52 ans, Saumur, 15 juin 1862, remboursement : 58 fr. 76 c.

10261. — Montaudon, Urbain-Pierre, domestique, 8 novembre 1857, 25 ans, Villeberrier, 7 décembre 1862, remboursement : 8 fr. 16 c.

10383. — Foucault, Pierre, cultivateur, 14 février 1858, 27 ans, Saint-Cyr-en-Bourg, 15 février 1862, remboursement : 7 fr. 35 c.

10540. — Legras, Joséphine, domestique, 25 juillet 1858, 19 ans, Saumur, 22 juin 1862, remboursement : 12 fr. 82 c.

11235. — Dangles, Amand, imprimeur-lithographe, 11 mars 1860, 34 ans, Saumur, 2 février 1862, remboursement : 7 fr. 42 c.

11271. — Julienne, Rose, domestique, 15 avril 1860, 30 ans, Saumur, 16 novembre 1862, remboursement 44 fr.

11322. — Fillion, Jeanne, veuve Marlet Urbain, domestique, 20 mai 1860, 69 ans, Doué, 12 janvier 1862, remboursement : 26 fr. 49 c.

11491. — Breton, Charles, cultivateur, 2 septembre 1860, 42 ans, Brézé, 31 août 1862, remboursement : 99 fr. 48 c.

11926. — Papin, Louise, femme Fostin Pierre, buandière, 4 août 1861, 41 ans, Saumur, 16 février 1862, remboursement : 3 fr. 76 c.

11937. — Tanguardeau, Marthe, domestique, 11 août 1861, 38 ans, Saint-Lambert-des-Levés, 13 juillet 1862, remboursement : 48 fr. 22 c.

12278. — Prenacque, Victorine, couturière,

4 mai 1862, 19 ans, Bagneux, 7 décembre 1862, remboursement : 2 fr. 65 c.

12382. — Tanguy, Louis, détenu, 20 juillet 1862, 16 ans, Fontevault, 20 juillet 1862, versement : 28 fr. 32 c.

12383. — Gouillou, Joseph, détenu, 20 juillet 1862, 44 ans, Fontevault, 20 juillet 1862, versement : 28 fr. 32 c.

12385. — Lainé, Auguste, détenu, 20 juillet 1862, 14 ans, Fontevault, 20 juillet 1862, versement : 13 fr. 59 c.

12387. — Foussemet, Victor, détenu, 20 juillet 1862, 14 ans, Fontevault, 20 juillet 1862, versement : 13 fr. 59 c.

12388. — Frocois, Auguste, détenu, 20 juillet 1862, 14 ans, Fontevault, 20 juillet 1862, versement : 13 fr. 59 c.

12390. — Chevrollier, Dieudonné, détenu, 20 juillet 1862, 14 ans, Fontevault, 20 juillet 1862, versement : 13 fr. 59 c.

12392. — Quénieux, Constant-Auguste, détenu, 20 juillet 1862, 13 ans, Fontevault, 20 juillet 1862, versement : 13 fr. 59 c.

12394. — Dinot, Auguste, détenu, 20 juillet 1862, 13 ans, Fontevault, 20 juillet 1862, versement : 13 fr. 59 c.

12400. — Jonanigot, Victor-François, détenu, 20 juillet 1862, 15 ans, Fontevault, 20 juillet 1862, versement : 13 fr. 59 c.

12401. — Ragueneau, Auguste, détenu, 20 juillet 1862, 15 ans, Fontevault, 20 juillet 1862, versement : 13 fr. 59 c.

12403. — Pernès, François, détenu, 20 juillet 1862, 15 ans, Fontevault, 20 juillet 1862, versement : 13 fr. 59 c.

12416. — Bouché, Louis, domestique, 27 juillet 1862, 22 ans, Saint-Lambert-des-Levés, 21 décembre 1862, remboursement : 5 fr. 71 c.

12543. — Gaultier, François-Louis, sellier, 19 octobre 1862, 26 ans, Saumur, 23 novembre 1862, versement : 10 fr. 60 c.

12559. — Khun, Nicolas, menuisier, 19 octobre 1862, 25 ans, Saumur, 23 novembre 1862, versement : 10 fr. 60 c.

12592. — Navet, Jules-Eugène, menuisier, 23 novembre 1862, 29 ans, Saumur, 23 novembre 1862, versement : 7 fr. 77 c.

12593. — Billaron, Alfred-Désiré, menuisier, 23 novembre 1862, 29 ans, Saumur, 23 novembre 1862, versement : 4 fr. 78 c.

Total : 564 fr. 82 c.

Courses de Verrie-Saumur

Dimanche 3 Juillet 1892, à 2 heures

1^{er} Prix du Château de Marson (course de haies, hacks et hunters, gentlemen riders) : 300 fr., offerts par M^{me} Baillou de la Brosse au premier, et un panier de champagne, offert par MM. Girard et Bouvet au second, pour hacks et hunters de 4 ans et au-dessus, domiciliés à Saumur quinze jours au moins avant la course et n'ayant pas, en 1892, pris part à une course publique quelconque, montés par des gentlemen n'ayant jamais gagné.

2^e Prix de Mortemer (steeple-chase militaire, 3^e série) : Un objet d'art ou d'utilité militaire de la valeur de 150 fr. au premier, un autre de la valeur de 100 fr. au deuxième, un autre de la valeur de 75 fr. au troisième, offerts par la Société des courses de Verrie-Saumur, pour les sous-maitres de l'École d'application de cavalerie, montant des chevaux de cette Ecole.

3^e Prix du Marsoleau (steeple-chase militaire, 2^e série) : Un objet d'art ou d'utilité militaire de la valeur de 800 fr. au premier, offert par la Société des courses de Verrie-Saumur, pour officiers en activité de service montant des chevaux d'armes (chevaux d'officiers ou de troupe), inscrits sur les contrôles, provenant des remontes de l'Etat ou achetés par la commission de remonte des corps, n'ayant jamais gagné de course publique à obstacles et n'ayant pas été chez un entraîneur public depuis six mois au moins avant le jour de la course.

4^e Prix de la Société des Steeple-Chases de France (cross-country, steeple-chase, hacks et hunters, handicap, gentlemen riders) : 2,500 francs, offerts par la Société des Steeple-Chases de France; au second, 500 fr. sur le prix, pour hacks et hunters de 4 ans et au-dessus; seront aussi admis les chevaux de 4 ans et au-dessus, non qualifiés hacks et hunters, mais ils seront à vendre pour 3,000 fr.

5^e Prix de Saint-Georges (steeple-chase militaire, 1^{re} série) : Un objet d'art ou d'utilité militaire de la valeur de 1,000 fr. au premier, offert par la Société des Steeple-Chases de France, pour officiers en activité de service

montant tous chevaux d'armes (chevaux d'officiers ou de troupe) inscrits sur les contrôles, n'ayant jamais gagné une course publique à obstacles et n'ayant pas été chez un entraîneur public six mois au moins avant le jour de la course.

6^e Prix de la Société des Steeple-Chases de France (steeple-chase, 5^e série) : 2,600 fr., offerts par la Société des Steeple-Chases de France, pour chevaux de 4 ans et au-dessus, nés et élevés en France, n'ayant pas, jusqu'au moment de la course, gagné 15,000 fr. en un ou plusieurs steeple-chases, ni deux prix de 5^e série, ni un prix d'une série supérieure. — Entrée 100 fr., forfait 25 fr.; au second 600 francs sur le prix, le troisième doublera son entrée.

7^e Prix de Consolation (steeple-chase, hacks et hunters, gentlemen riders) : 1,000 fr., offerts par la Société des courses de Verrie-Saumur, pour hacks et hunters de 4 ans et au-dessus, et pour chevaux de 4 ans et au-dessus non qualifiés hacks et hunters, à réclamer pour 4,000 fr.; ceux à réclamer pour 2,000 fr. recevront 2 kil. de décharge. — Entrée 50 fr. au second.

On parle devant Calino d'un monsieur qui passe pour ne croire à rien.

— Je n'aime pas ce monsieur, dit Calino.
— Pourquoi ?
— Je suis antiseptique !!!

Marché de Saumur du Samedi 25 Juin

Froment-commerce, l'hectolitre	19 25	Bœuf ou vache, le kil.	1 30
id. halle (moyenne)	18 75	Veau	1 30
Méteil	14 90	Mouton	2 40
Seigle	11	Porc	1 60
Orge	10 25	Poulets la couple	4
Avoine	8	Dindonneaux	4 50
Sarrasin	12	Oies	7
Haricots blancs	22	Beurre le kilog.	2 10
Haricots rouges	20	Œufs la douzaine	85
Fèves	—	Foin, la charretée de	—
Noix	16 50	780 kilog.	100
Châtaignes	—	Luzeine	95
Sel les 100 kil.	15	Paille	35
Son	18	Huile de noix, 50 kil.	130
Pommes de terre, la barrique, 157 kilog.	10	Chanvre 1 ^{re} qualité	—
Farine, la culasse de 157 kilog.	56	id. 2 ^e	—
Pain 1 ^{re} qual., le kil.	—	id. 3 ^e	—
id. 2 ^e id. 0 ^r . 33 33	—	Charbon de bois, les 100 kilog.	16
id. 3 ^e id. 0 ^r . 31 88	—	Charbon de terre	4 50

La Banque V^e Lambert et Fils paie SANS FRAIS, et dès maintenant, TOUS LES COUPONS à l'échéance de Juillet dont le prix est déjà annoncé.

INJECTION BROU

40 ans de succès. La seule métrisant sans lui être adjointe, les écoulements anciens ou récents. EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE. Prix : 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRÉ, Pharmacien 102, RUE RICHELIEU, PARIS

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE

est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRÉ, pharmacien, 102, r. Richelieu, PARIS, & Ph^{ms}

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur.

P. ANDRIEU

EAU DE VIE BLANCHE Pour Fruits

Préparation spéciale faite avec des Alcools de première qualité.

Marmande 42 degrés... 1.50 le litre
Montpellier 45 — ... 1.75 —
Armagnac 50 — ... 2.00 —

Verre compris.

Par quantité de 6 litres :

Bonification de 10 c. par litre.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

le plus complet de mes desseins. Mais je vous ai vu, et mes idées ont changé... Ce n'est plus la vie du marquis du Versant que j'ai désiré... c'est un bien plus précieux pour lui... c'est sa fille... Laissez-moi donc finir! Je ne veux pas être son bourreau... mais son gendre...
— Grand Dieu !...
— Soyez à moi, soyez ma femme devant la loi, votre père vivra.

(A suivre.)

Théâtre de Saumur

Bureaux : 8 h. Rideau : 8 h. 1/2.

Tournée BRASSEUR

SAMEDI 2 Juillet 1892

UNE SEULE REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE

MA GOUVERNANTE

Comédie nouvelle en 3 actes, de M. Alexandre Bisson.

LA CAGNOTE

Comédie-Vaudeville en 3 actes, de MM. Eugène Labiche et A. Delacour

Elle porta soudain la main à son cœur :
— Mon père, dit-elle, mon noble et tendre père !...

— Vous pouvez disposer de son existence ! Elle fixa son œil interrogateur, avide, sur celui de Brutus, et comme si elle y eût saisi une idée effroyable, elle se cacha le visage et se recula jusqu'aux limites de son cachot.

— Taisez-vous !... taisez-vous ! s'écria-t-elle.

Un sourire contraint passa sur les lèvres de son interlocuteur.

— Vous ne me comprenez pas, dit-il. Je vous connais mieux que vous ne le pensez. Je ne vous proposerai rien que vous ne puissiez accepter.

Elle se hasarda à le regarder de nouveau ; son attitude, son visage semblaient en rapport avec son discours.

— Que voulez-vous donc ? demanda-t-elle.

— Vous êtes une fille supérieure, un caractère... J'ai droit au but avec vous, les phrases n'avanceraient à rien. Votre père et vous, êtes en mon pouvoir, à ma discrétion... J'avais juré de me venger, je crois être arrivé bien près de mon but. Tout d'abord, je l'avoue, la mort de votre père me paraissait le triomphe

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 28 JUIN

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
3 0/0	99 —	Banque de France	4075 —	Nord	1890 —	Compagnie parisienne du Gaz	533 —
3 0/0 1891	99 85	Banque d'Escompte	210 —	Orléans	1445 —	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500	384 —
3 0/0 amortissable	99 70	Comptoir national d'Escompte	517 50	Ouest	1078 —	— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	476 —
4 1/2 1883	105 65	Crédit Foncier	1150 —	Compagnie parisienne du Gaz	1135 —	— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	477 —
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Industriel et Commercial	540 —	Transatlantique	60 —	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	420 —
Oblig. 1855-60 3 0/0	550 —	Crédit Lyonnais	783 —	Canal de Panama	17 50	— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	472 —
— 1865 4 0/0	540 —	Crédit Mobilier	170 —	— Suez	2822 50	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	472 —
— 1869 3 0/0	425 —	Dépôts et Comptes courants	—	VALEURS ÉTRANGÈRES		CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)	
— 1871 3 0/0	415 50	Société Générale	465 —	Autrichien 4 0/0 or.	95 50	Est 3 0/0 anc. r. à 500	458 —
— 1876 4 0/0	535 —	Est	585 —	Dettes d'Égypte 6 0/0	98 90	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	471 —
— 1886 3 0/0	407 75	Paris-Lyon-Méditerranée	1503 —	Extérieur 4 0/0	65 90	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	472 25
Bons de liquidation	—	Midi	1320 —	Hongrie 4 0/0 or.	95 —	Nord 3 0/0 r. à 500	475 —
				Italie 5 0/0	93 —	Orléans 3 0/0 r. à 500	473 —
				Portugais 4 1/2 1888	170 —	Ouest 3 0/0 anc. r. à 500	471 —

A VENDRE

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES
UN CLOS
D'une contenance de 70 ares
Avec Maison, Pressoir, Pompe et Bassin,
Situé au Pont-Fouchard.
S'adresser à M^{me} V^e COURAU-LEAU.

A LOUER

L'HOTEL DE L'ESPÉRANCE
Comme Hôtel
OU MAISON DE COMMERCE
Place Saint-Nicolas.
S'adresser à M^{me} FERBU, rue
Saint-Nicolas, n° 12.

BEURRE DE TABLE

Extra Fin
DE LA
Vacherie Bretonne des Romans

On livre tous les jours à domicile un beurre très frais, doux ou salé, en petit pots ou en mottes.
Prix unique à l'année
S'adresser à M. ÉLUÈRE-BOIZART, ferme des Romans, Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Appartement au 1^{er} étage

A LOUER
Présentement
Rue Nationale, 24.
S'adresser à M. GOUBIN-CHALOT, qui l'habite. (426)

A LOUER
PRÉSENTEMENT
MAISON

Rue de Bordeaux, 15,
Précédemment occupée par M. le docteur Géraud, médecin major à l'École de cavalerie.
Avec beau jardin bien arrosé et service d'eau de Loire.
S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Présentement
Ou pour la Saint-Jean prochaine
Trois grandes chambres, salle à manger, décharge de cuisine, deux pompes, un grenier, une terrasse avec une grande cour.
S'adresser à l'ORPÈRELINAT SAINT-JOSEPH.

A CÉDER

Imprimerie typographique, située dans un chef-lieu de département du centre.
Très bonne maison. Matériel important.
Propriété de plusieurs journaux.
Ecrire à l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, à Paris, sous les initiales C. T. R.

BAINS DE MER

Plage de St-Gilles-sur-Vie
(Vendée)
PLUSIEURS CHALETS MEUBLÉS
A Louer de 100 à 500 fr. par mois.
S'adresser au bureau du journal, ou à M. BODIN, propriétaire à Thouars (Deux-Sèvres).

A VENDRE

Grande quantité de Moellons;
Quantité de Javelles de sarmets de vignes;
Un beau et bon petit âne, l'équipage et la charrette.
S'adresser à M. BOUVET-LADUBAY, à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}

Rue Jacob, 56, à Paris

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND
12 PAGES IN-4°

LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ À DES ROMANS ILLUSTRÉS.

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, UN SUPPLÉMENT consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes: dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint de s'abonner pour l'année entière; il peut s'abonner à l'essai, pour trois mois.
Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en prenant soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS:

Première édition: trois mois, 3 fr. 50; six mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr. —
Quatrième édition, avec une gravure coloriée chaque numéro: trois mois, 7 fr.; six mois, 13 fr. 50; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

BRODERIES

M^{mes} NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

MAGASINS DE PIANOS & DE MUSIQUE

Saumur, 55, rue S^t-Nicolas, ancien magasin de M. Bourguignon

HENRI EICHE

Facteur de pianos et ancien accordeur des premières maisons de Saint-Petersbourg et de Paris

FOURNISSEUR DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE

Vente - Échange - Accord - Réparation et Location de Pianos

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion des premières marques, ERARD, PLEYEL, GAYEAU, etc.,

A DES PRIX EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUX

LOCATION DE PARTITIONS & DE MUSIQUE

La confiance que le public de Saumur et des environs a bien voulu m'accorder pendant de longues années, est justifiée par les soins minutieux apportés dans toutes les réparations et accords.

ÉPICERIE PARISIENNE

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.

IMBERT FILS

Eaux-de-vie blanches pour fruits

Le litre: 1 fr. 50, 1 fr. 70 et 2 fr.

Pour chaque litre on donne gratis un Nouet

Kirsch et Marc de Bourgogne, le litre 2 fr. et 2 fr. 50.
Citronnade rafraîchissante et très hygiénique: le litre 3 fr. 50; le 1/2 litre 2 fr.
Royal Montmorency, Cherry-Brandy français, 5 fr. 75.
Sirops de Fantaisie, pur sucre, le litre 2 fr. 25.
Sucre cassé pour confitures..... le kilog. 1.05
— cristallisé..... — 1.00
— scié..... — 1.15

Saison Printemps et Eté — PARIS A SAUMUR — Saison Printemps et Eté

MAISON CREMIEUX

TAILLEUR MODERNE

27, Rue d'Orléans, 27, Saumur

Vêtement complet en Cheviot toutes nuances, depuis 35 fr. sur mesure

27, rue d'Orléans, Saumur - **COUPE RÉPUTÉE SANS RIVALE** - Saumur, rue d'Orléans, 27

GRANDE DISTRIBUTION DE DEVINETTES